

Les déchetteries et aires de déchets verts ne seront plus accessibles en libre service.

Inscription obligatoire sur www.sictoba.fr.

1 Comment s'inscrire ?

Au préalable, veuillez préparer les pièces suivantes :
pièce d'identité et attestation de domicile de moins de 3 mois.

Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir le [formulaire en ligne](#).
Un QR code vous sera fourni (un seul par foyer et par entreprise).

2 Comment accéder aux déchetteries et aires de dépôt de déchets verts

À chaque passage dans l'un de nos sites, vous devrez présenter votre QR code au gardien avant tout dépôt de vos déchets.

3 Particuliers et professionnels

Les particuliers seront accueillis selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui. Il n'y aura pas de limitation de passage.

Quant aux professionnels, les volumes acceptés passent de **2 à 4m3/jour**.



Les déchetteries et aires de déchets verts ne seront plus accessibles en libre service.

Inscription obligatoire sur : www.sictoba.fr.

CONTRÔLE D'ACCÈS

DÉCHETTERIES ET AIRES DE DÉCHETS VERTS
DU SICTOBA



Pourquoi un contrôle d'accès?

- 1 Pour mieux connaître les pratiques des usagers et identifier d'éventuels nouveaux besoins.
- 2 Pour autoriser l'accès uniquement aux usagers qui payent pour ce service.
- 3 Pour améliorer la sécurité de nos agents.
- 4 Pour fournir des preuves de dépôts pour les professionnels.



04 75 39 06 99

www.sictoba.fr